



Signataire : Darius Azarpey

Date de dépôt : 12 octobre 2023

Question écrite

sur l'opportunité d'élargir l'utilisation des voies de tram aux taxis genevois

A la lumière des actuelles restrictions concernant l'autorisation d'usage accru du domaine public (AUADP) pour les taxis, limitée à 1100 autorisations et avec un coût annuel de 1400 francs, et considérant le rôle essentiel que jouent les taxis en tant que moyen de transport complémentaire à Genève :

- *Le Conseil d'Etat a-t-il déjà étudié la possibilité d'autoriser tous les taxis genevois à emprunter les voies de tram du canton afin d'améliorer la fluidité du trafic et d'optimiser les déplacements en ville tout en garantissant la sécurité des usagers ?*
- *Si oui, quelles ont été les conclusions de cette étude et quels obstacles, le cas échéant, ont été identifiés ?*
- *Sinon, est-ce que le Conseil d'Etat envisage de mener une telle étude à l'avenir, notamment en tenant compte de la sécurité, de la fluidité du trafic et de l'intégration avec le réseau de transports publics existant ?*
- *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'impact de l'actuelle limitation du nombre d'AUADP sur la fluidité du trafic, la disponibilité des services de taxi et la concurrence dans le secteur ?*
- *Envisage-t-il de revoir le montant de la taxe annuelle de l'AUADP, notamment pour garantir un accès équitable à cette autorisation tout en assurant la gestion financière du système de transport ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses éclaircissements sur cette question.